

**Loi N° 10-95 du 7 Avril 1995**  
portant additif à l'annexe de la Loi N° 21-94  
du 10 Août 1994 portant Loi-Cadre sur la Privatisation.

**L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté,**  
**Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :**

**TITRE UNIQUE : DU PERIMETRE DE PRIVATISATION**

**Article I :** La présente Loi a pour objet d'élargir le périmètre de privatisation conformément à l'article 6 de la loi-cadre N° 21 du 10 Août 1994 portant sur la privatisation.

**Article II :** Sera privatisé tout ou partie des participations détenues par l'Etat dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

Toutefois, d'autres entreprises peuvent être ajoutées, sous les mêmes formes, à la liste jointe en annexe.